

**PREFECTURE
DU
PAS-de-CALAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DU PERSONNEL**

ARRAS, le - 6 JAN. 1982

Bureau de l'Administration Générale
et de la Promotion Sociale

REF. à rappeler : AGP-AG
Tél. : 21.96.00
62020 ARRAS CEDEX
JH/jh

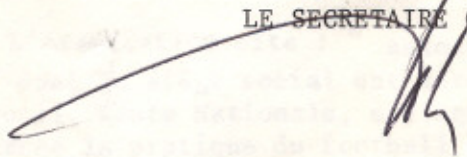
Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'agrément de l'Association Sportive dite : " Association Sportive du Football Club Capellois " dont le siège social est situé à LA CAPELLE-les-BOULOGNE, Route Nationale, Café du Bon Accueil.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des textes actuellement en vigueur, j'ai, par arrêté en date de ce jour, dont vous trouverez, ci-joint, une ampliation, accordé à votre groupement l'agrément sollicité sous le n° 62 SP 143, en ce qui concerne la pratique du football.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL,



Maurice SABORIN.

Monsieur Michel LELIEVRE
Président de l'Association dite : " Association
Sportive du football club Capellois "
Rue Marcel Cauderelle

- LA CAPELLE-les-BOULOGNE -